

Rapport de la Commission des finances (juin 2023)

## Préavis municipal No 5/2023

### Rénovation de l'auberge de Sullens Crédit d'étude complémentaire

---

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le mardi 31 mai et le lundi 5 juin pour discuter du préavis N° 5/2023 relatif à la demande d'un crédit d'étude complémentaire pour la rénovation de l'auberge communale. Cette dernière ayant reçu toutes les explications de la Municipalité, qu'elle remercie. Forte de ces réponses, la Commission peut donc se prononcer sur ce préavis.

Comme déjà présenté à plusieurs reprises la commission des finances rappelle au conseil communal que les finances sont saines.

Pour rappel, le conseil communal a accepté le préavis 9/2021 lors du conseil communal du 2 décembre 2021 « crédit d'étude pour la rénovation de l'auberge communale » d'un montant de CHF 290'000.-.

Suite à l'étude menée ; il s'avère que le montant total des travaux (2 millions TTC) a été ré évalué à un montant de 4 millions TTC ; plus ou moins 20%.

En effet, les travaux seront plus conséquents que prévu initialement, pour divers motifs expliqué dans le préavis.

Il convient de rappeler qu'actuellement des travaux coups par coups sont faits ; mais les montants engagés par année deviennent conséquents et il y a un risque d'effet domino ; à savoir de devoir engager de gros travaux imprévus ; voire une fermeture de l'auberge pour des raisons sécuritaires.

Le montant du crédit d'étude complémentaire demandé est de CHF 180'000.-. Le montant total du crédit d'étude s'élèvera donc à CHF 470'000.- ; englobé dans le montant total du projet.

Aussi, il convient de rappeler qu'une fois ce crédit d'étude complémentaire validé, le crédit de construction qui devrait être soumis en 2024 ; devrait donc être de l'ordre de 3,530 millions. Ce dernier fera également l'objet d'un préavis qui sera soumis au conseil communal.

La commission des finances estime que l'acceptation dudit préavis sous-entend l'acceptation du projet dans son entier, le crédit d'étude représentant 1/8 du coût total.

Le crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 180'000 sera financé par les liquidités courantes et les emprunts en cours.

C'est pourquoi la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 5/2023 tel que proposé.

Pour la Commission des finances :

Aline Jordan (rapporteur)

Mathieu Cappi

Eric Dubauloz

Henri Martin (président)

Nicolas Valet